

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Applicables à toutes les sociétés du groupe Stratus Packaging & sous dénommées S.P.G)

- 1) Toute livraison est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente, et à une confirmation écrite de la commande.
- 2) Les clichés, formes de découpe, dessins, graphismes, ainsi que tout outillage créés par nos soins ou tout travail impliquant une activité créatrice au sens de la législation sur la propriété littéraire et artistique, restent notre propriété exclusive même si nous avons facturé au client une participation pour la création de ceux-ci ; ils ne peuvent en aucun cas être utilisés sans notre accord.
- 3) La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection de la loi, implique de la part du client, l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction à son profit. Dans l'impossibilité de pouvoir contrôler la propriété commerciale des marques de fabrique qui nous sont commandées, nous déclinons toute responsabilité en cas de contrefaçon et procès.
- 4) Tous remaniements, modifications ou changements apportés par le client au projet initial seront toujours facturés en fonction du temps que nécessite leur exécution.
- 5) Le non-respect par le client, du calendrier prévu entre celui-ci et la SPG, peut nuire à la qualité du travail, et entraîner un surcoût qui lui sera facturé.
- 6) Les affaires traitées par l'intermédiaire d'un représentant ne nous lient qu'après acceptation de notre part. Les travaux préparatoires demandés par le client, auxquels il n'est pas donné suite après un mois, lui seront facturés.
- 7) En application de la loi 85-98 du 25 janvier 1985, toutes les matières premières et documents qui nous sont confiés par le client, ainsi que les travaux réalisés par S.P.G, constituent un gage affecté au paiement. En tout état de cause, ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention par nos soins en cas de non respect d'une obligation par le client, et ce, pendant toute la durée de ce manquement.
- 8) Nos prix s'entendent toujours hors taxes. En cas d'escompte pour paiement comptant, celui-ci sera déduit de notre chiffre d'affaires taxable, le montant de la TVA déductible par le client doit donc être diminué du montant de celle afférente à l'escompte.
- 9) S.P.G se réserve le droit de réviser le prix de vente en cas de variation du prix des matières premières où consommables ou d'une variation monétaire > à 2%.

10) Le paiement se fait en fonction des accords pris avec le service financier de S.P.G et dans le strict respect de la loi L.M.E pour les clients Français ; au plus tard à 60 jours fin de mois le 10 pour les clients hors de France ; au comptant avec l'accord écrit du service financier de S.P.G dans le respect des conditions d'escompte indiquées en pied de facture et dans les 10 jours de la date de la facture. Toute facture inférieure à 230 Euros TTC est payable au comptant sans escompte. En cas de retard ou défaut de paiement d'une échéance totale ou partielle , de cession, de remise en nantissement, d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur ou en cas de faillite, de liquidation des biens , règlement judiciaire ou cessation de paiement, la totalité des sommes qui nous sont dues, à quelque titre que ce soit, devient immédiatement exigible, et ce, sans mise en demeure ni autre formalité. Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de plein droit intérêt aux conditions indiquées en pied de facture, le taux ne saura être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points par période de 30 jours.

11) En cas de non paiement d'une facture a son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 10% avec un minimum de 400 Euros sans préjudice des intérêts de retard prévus à l'article 10 et des frais accessoires.

12) Les marchandises de toute nature et objet divers appartenant à la clientèle et qui nous sont remis, ne sont garantis contre aucun risque, notamment de détérioration, accident, perte. Ils doivent être assurés par le client.

13) Les marchés annuels devront être facturés dans les 12 mois suivant la date de leurs signatures, même en l'absence de livraison chez le client. Les frais de stockage au-delà de la période de 12 mois, seront facturés en sus de la valeur de la commande, à raison de 15 Euros par m2 et par mois.

14) Les marchandises doivent être enlevées par le client dès qu'elles sont mises à disposition dans nos ateliers. Ensuite, nous sommes fondés à facturer des frais de stockage comme stipulé à l'article 13. Jusqu'à leur enlèvement, les marchandises demeurent dans nos ateliers aux risques du client. La S.P.G n'est pas responsable de la livraison de la marchandise au client. Si nous acceptons de nous en charger, directement ou par un transporteur, c'est à titre de mandataire et il appartient au client d'assurer les marchandises et de prévoir l'abandon de tout recours contre nous.

15) Nos délais de livraison ne sont qu'indicatifs et ne sauraient en aucun cas nous obliger à indemnité.

16) Toute réclamation doit être formulée dans les 4 jours ouvrables suivant la livraison. Dans le cas où notre responsabilité est engagée, la défectuosité d'une partie de la livraison ne peut en motiver le rejet total. Notre responsabilité est limitée à la valeur des travaux que nous avons exécutés. Le bon à tirer, signé par le client, dégage notre responsabilité, sous réserve des corrections portées sur le bon.

17) Il est expressément entendu, en raison par exemple et notamment des aléas de fabrication, que l'acceptation de la commande implique pour nous la faculté de livrer plus ou moins la quantité spécifiée de la commande dans les limites de moins 15% à plus 15% selon la quantité commandée. Dans ces limites, les sociétés de S.P.G factureront les quantités effectivement livrées.

18) Nous sommes persuadés qu'entre partenaires de bonne foi, les litiges éventuels peuvent toujours se régler à l'amiable. S'il n'en était pas ainsi, le Tribunal de Commerce de l'entité S.P.G serait seul compétent.

**Stratus Packaging** 70 Chemin des Baisses 01440 VIRIAT – Tél : 04 74 25 39 91 Fax : 04 74 25 38 24

[www.stratuspackaging.com](http://www.stratuspackaging.com)



19) Clause de réserve de propriété : En application de la loi 85-98 du 25 janvier 1985, les marchandises livrées par nous restent notre propriété pleine et entière jusqu'à leur règlement intégral (principal, accessoires prévus en article 11 et intérêts prévus en article 10) et seront nanties à notre profit en cas de revente, de transformation ou d'utilisation. Les risques sont à la charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés au titre de clause pénale. La remise d'un effet de commerce n'entraîne pas novation. En conséquence, la créance ordinaire subsiste avec toutes les garanties attachées (y compris la réserve de propriété) jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.

20) les présentes conditions générales de ventes, relèvent de la législation Française, la seule compétence des tribunaux Français est reconnue par les parties qui en acceptent le principe. Quel que le soit le lieu de livraison, les parties définissent que seuls les tribunaux du ressort territorial de la société de facturation appartenant au groupe SPG seront compétents en cas de litige. Toute décision judiciaire par devant les tribunaux Français à l'encontre d'un ressortissant d'un autre pays qu'il soit Européen ou pas seront applicables dans le pays de domiciliation du client sans qu'il y ait besoin d'une quelconque formalité nationale ou locale.

d'acceptation...../...../.....

Date du jour

responsabilité de l'entreprise

Nom du signataire habilité à engager la

Prénom.....

Nom .....

Signature du représentant habilité